



SE PROTEGER FACE AUX INONDATIONS

SALLE DES CONFÉRENCES, ST-LARY-SOULAN

21 JANV. 2026 | 18H

Plus d'informations sur :
www.observatoire-neste.fr

AVEC L'APPUI TECHNIQUE
DU BUREAU D'ÉTUDES :



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



RÉUNION PUBLIQUE

PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS PAPI NESTE (2025-2030)

Le PETR du Pays des Nestes est heureux de vous convier à cette réunion publique de présentation du dispositif de réduction de la vulnérabilité des bâtis situés en zone inondable.

Déroulé :

18:00 Présentation du PAPI Neste et de la démarche de réduction de la vulnérabilité

18:15 Présentation des diagnostics de vulnérabilité et de l'accompagnement aux travaux par le bureau d'études ARTELIA

18:45 Présentation de dispositifs de protection par PBS Bâti Services

19:00 Echanges avec les participant.e.s et petite collation

Contact PETR :

Antoine CHABAS

antoine.chabas@paysdesnestes.fr

07 85 82 93 58

Déroulé

18:00 Présentation du PAPI Neste et de la démarche de réduction de la vulnérabilité

18:15 Présentation des diagnostics de vulnérabilité et de l'accompagnement aux travaux par le bureau d'études ARTELIA

18:45 Présentation de dispositifs de protection par PBS Bâti Services

19:00 Echanges avec les participant.e.s et petite collation

Le PETR du Pays des Nestes

3 communautés de communes

Objectif :

→ **Agir pour renforcer l'attractivité du territoire et sa résilience économique**

Missions et compétences du PETR du Pays des Nestes



Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural



www.paysdesnestes.fr



Le bassin versant de la Neste

75 communes situées sur le bassin versant de la Neste

3 communautés de communes

- Aure-Louron
- Neste Barousse
- Plateau de Lannemezan



Les inondations récentes du territoire

1937 Crue de référence 1953 Crue éclair et mortelle 1982 La Vallée d'Aure mutilée 2001 Nombreuses évacuations 2012 Dégâts sur le Louron 2013 Pont emporté



ARTICLE SUR LA CRUE
©La Petite Gironde du 29-10-1937



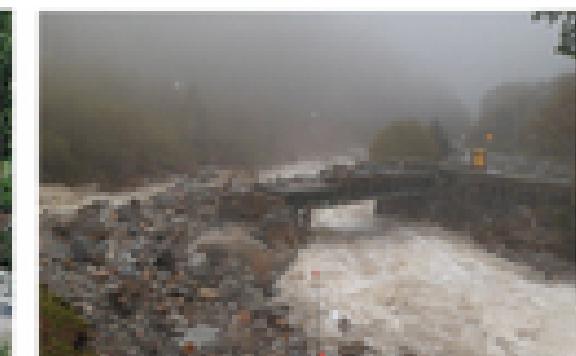
SINISTRE D'ANOZAN, RUISEAU D'ERABAT
(M/RLJ) ©COHES-Aix



BATUS-AURE. DESTRUCTION DU
PONT ©COHES



ARTIGUELONGUE À LOUDENVIELLE
©TMORAS



PONT DE PRAT (POST-CRUE)
LOUDENVIELLE ©SHM



PONT SAINT-LAURENT DE-NESTE
©HDOLMENC

2022



Pont Saint Laurent
11 janvier 2022
11h40

2024



Arreau - 7 septembre 2024

La compétence GEMAPI

La GEMAPI, un investissement pour l'eau !

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations



prévenir

surveillance et entretien régulier
des cours d'eau et ouvrages.

intervenir

pour rétablir la fonctionnalité
naturelle des cours d'eau.



protéger

les biens et les personnes.



préserver

les espaces de fonctionnement
des cours d'eau.



2012 - 2013

Crues
marquantes sur
le territoire

Pont de Saint Laurent
en 2013



2014 - 2015

Engagement du
PETR dans la
démarche PAPI



2017

Validation du
PAPI Neste 1
(2017-2023)



2019

Transfert de la
compétence
GEMAPI au PETR



2024

Validation du
PAPI Neste 2
(2024-2030)



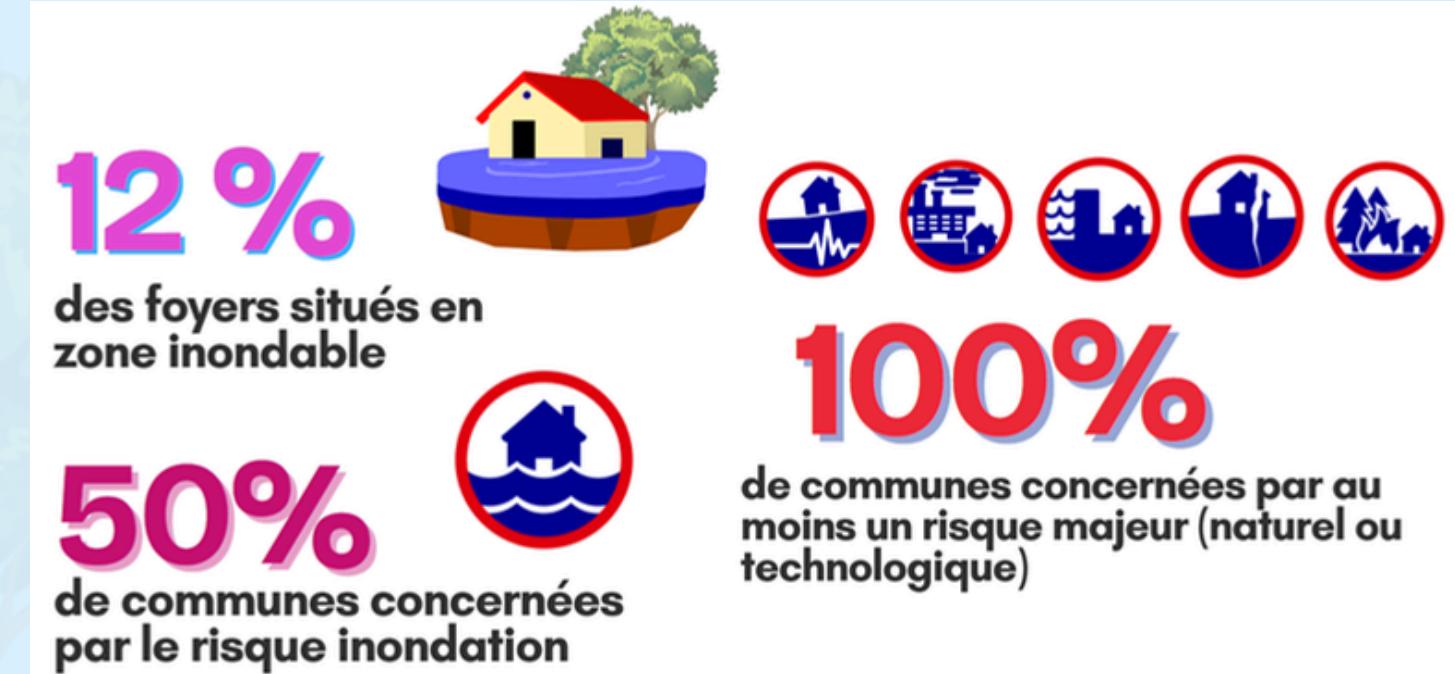
2026

Démarrage des
diagnostics de
vulnérabilité

La vulnérabilité du territoire

3 secteurs identifiés comme particulièrement vulnérables au risque inondation : nombreux enjeux situés en zone inondable

- **La Plaine d'Aure**
- **La vallée du Louron**
- **La basse Neste**



Le diagnostic territorial du PAPI a référencé :

- **66 établissements publics** dont 12 mairies, 12 centres d'accueil pour enfants, 9 salles polyvalentes, 4 écoles, 2 gendarmeries, 3 campings...
- **2 525 habitations**
- **1 871 entreprises / exploitations** dont 11 campings privés, 7 hôtels, commerces, ...



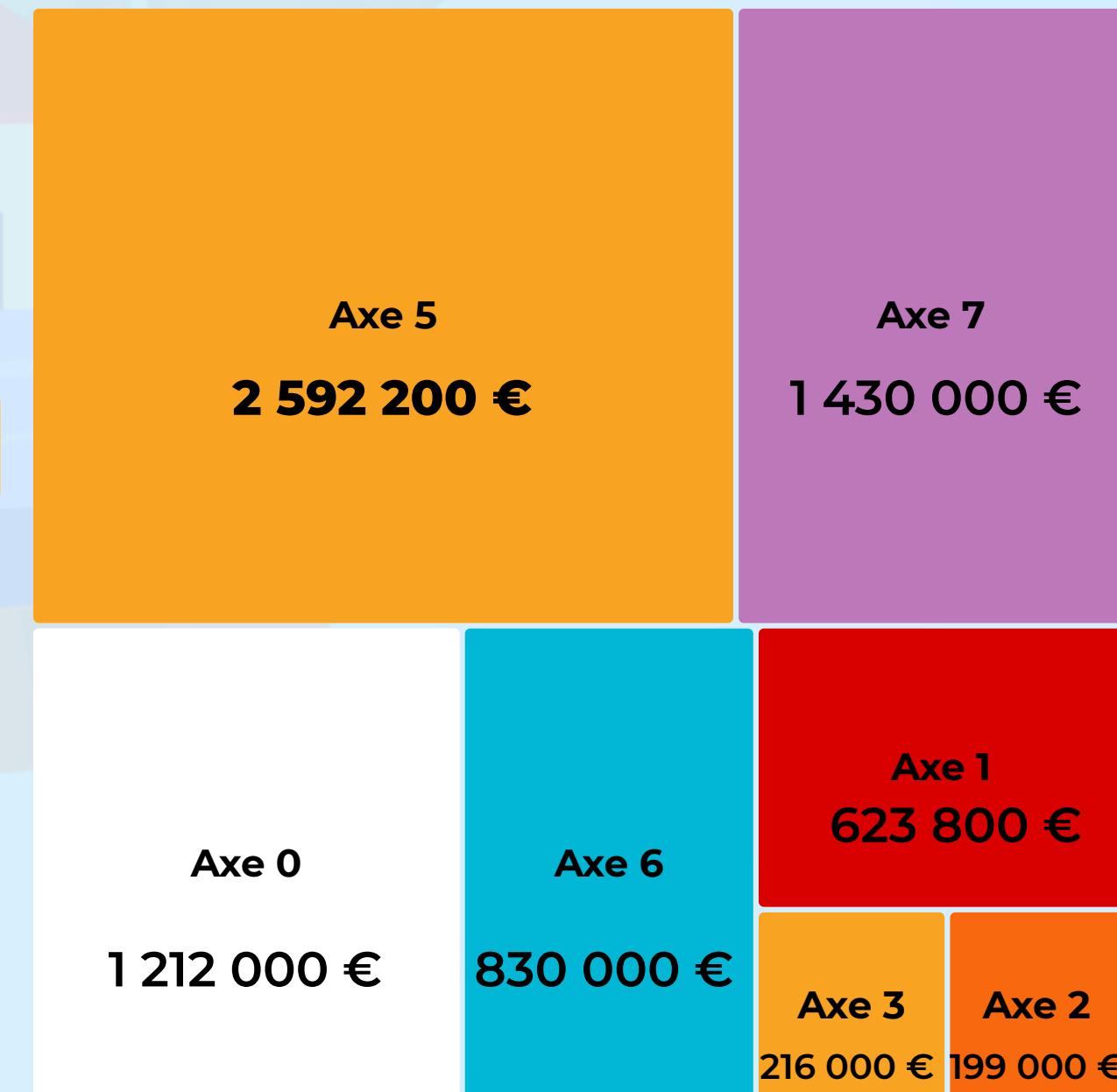
Le PAPI = Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Une stratégie nationale coordonnée par les collectivités à l'échelle locale pour :

- Réduire les risques d'inondation
- Protéger les biens et les personnes
- Tout en préservant les milieux aquatiques



Répartition du budget prévisionnel du PAPI Neste 2 (sur 5 ans)



Axe 5 > La réduction de la vulnérabilité

Objectif

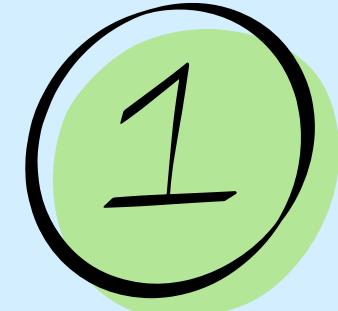
Protéger individuellement les personnes et les biens situés en zone inondable **en améliorant la capacité des bâtiments à résister aux inondations.**

Pour qui ?

Tous les propriétaires de biens situés dans une zone inondable :

- La carte d'aléa inondation issue des **Plans de Prévention des Risques (PPR)** pour les communes riveraines de la Neste (données de la Direction Départementale des Territoires 65)
- La **Carte Informative des Zones Inondables** au niveau des affluents (données de la DREAL)
- **Une inondation vécue** par le propriétaire

Comment ?



Je réalise un diagnostic gratuit, personnalisé et confidentiel avec le bureau d'études



Je décide ou non quels travaux mettre en place selon les recommandations du diagnostic **et je demande les aides**

Les taux d'aides pour les travaux*



80%

pour les biens à usage d'habitation ou à usage mixte.

La contribution ne peut toutefois pas dépasser 36 000 € par bien ni être supérieure à 50 % de la valeur vénale du bien.

- *Maisons individuelles*
- *Logements collectifs*



50%

pour les établissements publics

- *Mairies*
- *Ecoles*
- *Gendarmeries*
- *Hôpitaux*
- *Salles communales*
- *Déchetteries*



40%

pour les biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles

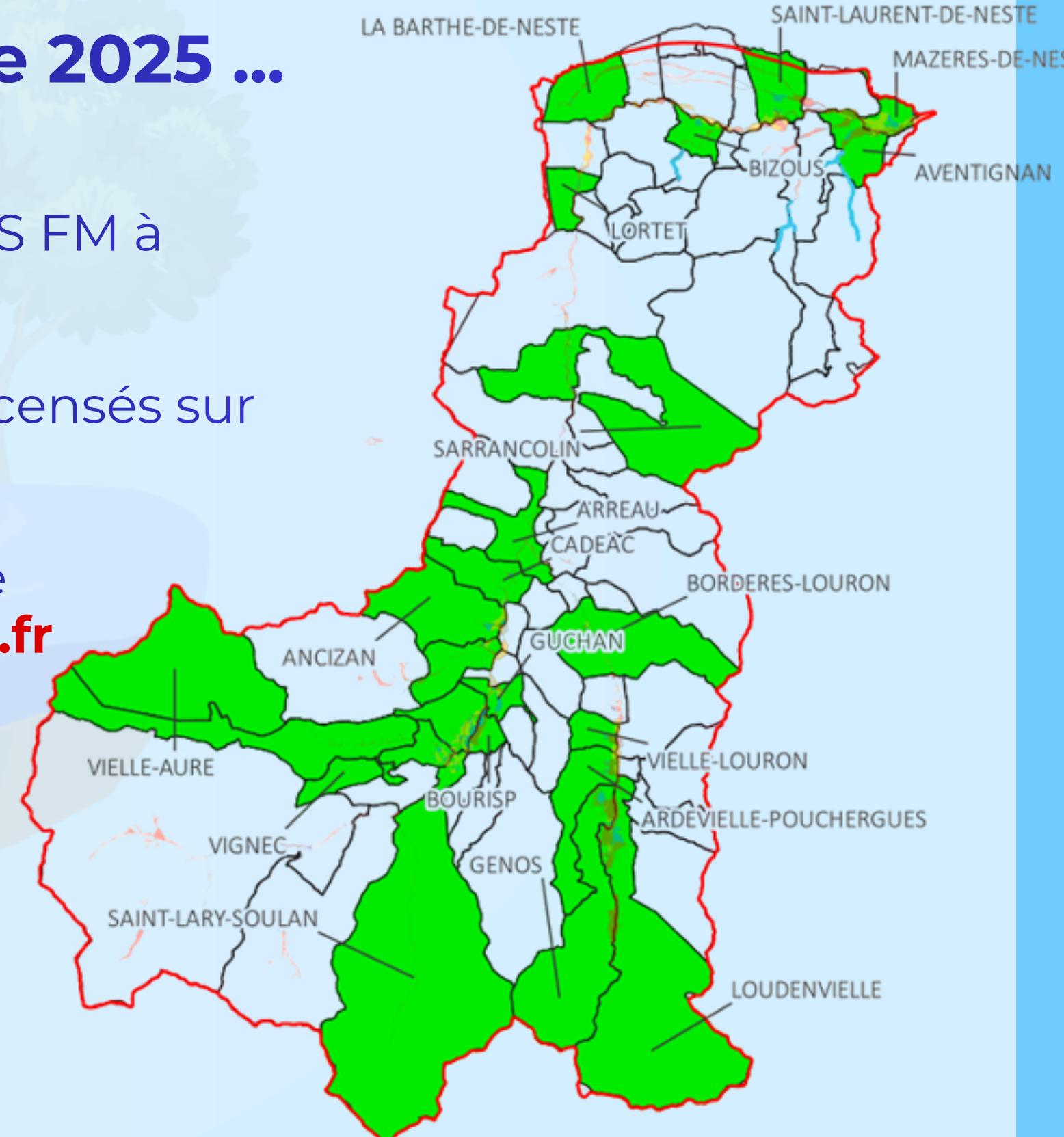
employant moins de 20 salariés dans la limite de 10 % de la valeur vénale de chaque bien.

- *Entreprises*
- *Commerces*
- *Campings*
- *Bâtis agricoles*

Une démarche basée sur le volontariat des propriétaires

Une communication lancée en décembre 2025 ...
... et qui se poursuivra en 2026

- Communiqué de presse et message radio sur NESTES FM à destination de l'ensemble du territoire
- Courriers d'information adressés aux propriétaires recensés sur 21 communes à enjeux forts
- Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'Observatoire de la Neste : www.observatoire-neste.fr



Les étapes clés de la démarche



Je m'inscris

↓
1 mois

ARTELIA me contacte pour prendre RDV



ARTELIA réalise le diagnostic chez moi

↓
15 jours

Je reçois mon diagnostic



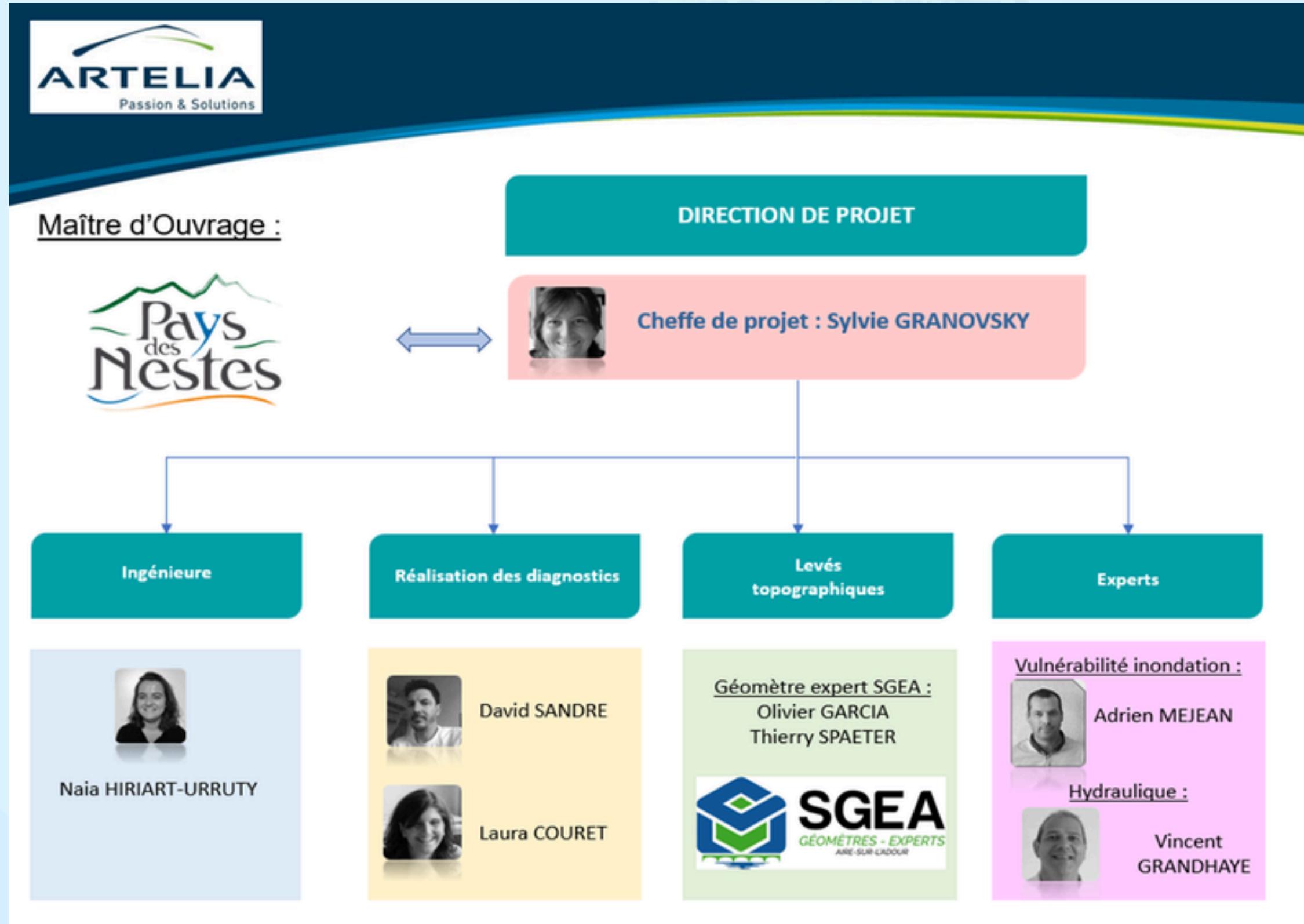
↓
2 ans maximum pour faire les travaux

Je me fais aider pour les demandes d'aides et
la réalisation des travaux



1. Présentation d'ARTELIA et de SGEA

Equipe-projet à disposition



1. Présentation d'ARTELIA et de SGEA

ARTELIA et SGEA

- **ARTELIA – Bureau d'Études & Ingénierie (Pau, 64)**

- Groupe international de conseil, ingénierie et management de projet
- Agence de Pau présente dans les Pyrénées Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Landes, Gers
- Etudes réalisées sur le territoire :

- **Etude globale des cours d'eau du Pays des Nestes, 2014**
- **PAPI Neste 1, 2017**
- PLUi Nestes Barousse, 2024
- PLUi de Lannemezan, 2024
- Etude de faisabilité pour la création de la Voie Verte, 2023
- **Réalisation des diagnostics de vulnérabilité dans le cadre du PAPI Neste 2**

- **SGEA – Géomètre expert (Aire-sur-l'Adour, 40)**

- Intervention sur tout le Grand Sud-Ouest
- Levés topographiques lors des diagnostics



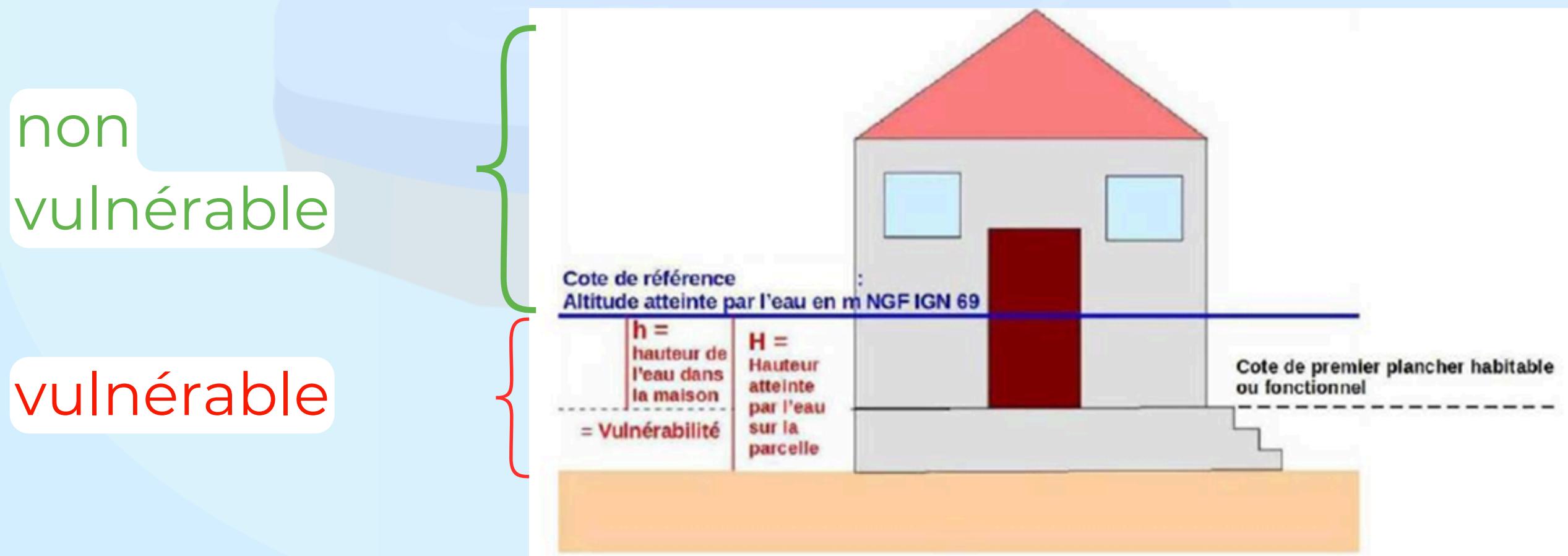
2. Définition de la cote de référence

Définition

- **Cote de référence = hauteur d'eau maximale estimée au droit du bâtiment**
- La cote de référence est calculée selon une crue de référence de type centennale
- La cote de référence est défini par la carte d'aléa issue des PPR ou de la CIZI

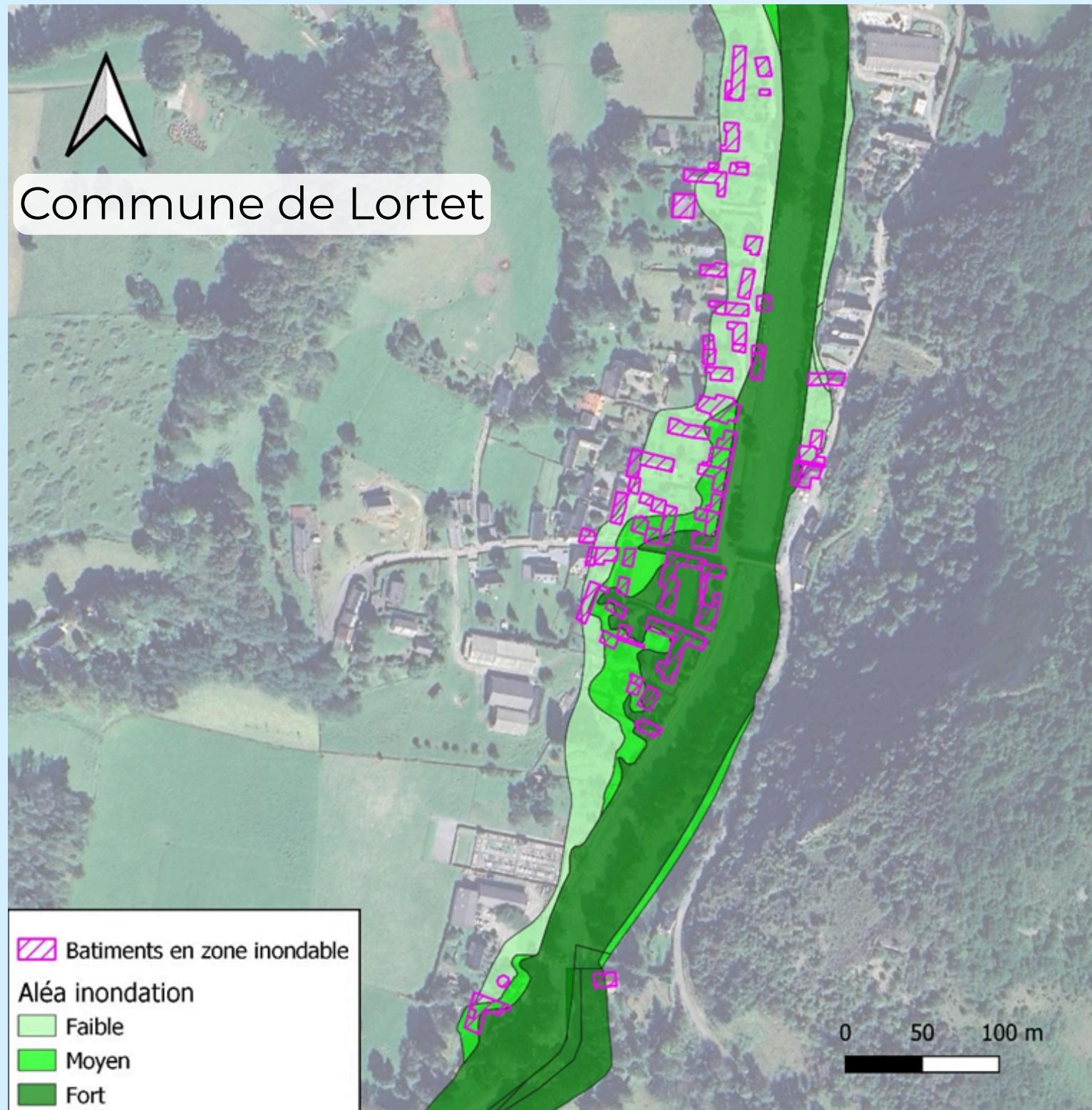
Objectif

- Permettre de connaitre la hauteur d'eau maximale lors d'une crue majeure et d'identifier les vulnérabilités d'un bâti



2. Définition de la cote de référence

L'aléa inondation



• Aléa fort ($H > 1 \text{ m}$)

cote de référence étudiée au cas par cas au-dessus de 1 m de hauteur

• Aléa moyen ($0.5 \text{ m} < H < 1 \text{ m}$)

cote de référence fixée à +1.00 m par rapport au terrain naturel (TN)

• Aléa faible ($H < 0.5 \text{ m}$)

cote de référence fixée à +0.50 m par rapport au terrain naturel (TN)

Le détail des étapes de la démarche

1

L'inscription



2

Réalisation du diagnostic



3

Rapport de diagnostic



4

Accompagnement dans la démarche administrative

Etape 1 : L'inscription

Formulaire en ligne

QR code ci-dessous ou lien disponible en téléchargement sur

www.observatoire-neste.fr



Prise de rendez-vous par téléphone directement par ARTELIA dans un délai de 1 mois maximum

Formulaire papier

Disponible au PETR ou dans certaines mairies

Disponible en téléchargement sur

www.observatoire-neste.fr

 <p>PROTÉGER MON HABITATION FACE AUX INONDATIONS FORMULAIRE D'INSCRIPTION CAMPAGNE DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITÉ</p> <p>Vous êtes propriétaire / locataire / gestionnaire d'un logement situé en zone inondable sur les communes du bassin versant de la Neste. Dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du Pays des Nestes, le PETR vous accompagne afin d'adapter votre logement au risque d'inondation et d'obtenir des aides financières pour la mise en place de protections.</p> <p></p> <p>Nous vérifierons votre éligibilité à la réception de votre demande d'inscription. Une carte des zones inondables est également disponible sur le site de l'Observatoire de la Neste.</p> <p>Vous pouvez accéder à la version en ligne du formulaire d'inscription grâce à ce QR Code.</p> <p>Le formulaire papier est à restituer dans la mairie de votre commune ou nous renvoyer ce formulaire papier renseigné à l'adresse suivante :</p> <p>PETR du Pays des Nestes 1 Grand Rue 65250 LA BARTHE-DE-NESTE ou par mail : papi@paysdesnestes.fr</p> <p>www.observatoire-neste.fr</p> <p>Usage du bien concerné (rayer la mention inutile) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidence principale • Résidence secondaire • Autre <p><i>Si le bien sujet au risque inondation fait partie d'une copropriété, veuillez-vous rapprocher du représentant de celle-ci afin qu'il puisse faire l'inventaire des biens impactés et nous contacter, en tant que principal interlocuteur, pour faciliter les démarches.</i></p> <p>Votre statut par rapport au logement (rayer la mention inutile) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire • Locataire • Gestionnaire <p>Ce logement a t-il subit une inondation ? (rayer la mention inutile) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non <p>Quand s'est produite la dernière inondation ?</p> <p>Le bien comporte t-il un sous-sol ou un parking ? (rayer la mention inutile) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non <p>Parcelle(s) cadastrale(s) concernée(s) (si connues) :</p> <p>Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est le délégué RGPD du PETR du Pays des Nestes et d'ARTELIA.</p> <p>Et maintenant ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bureau d'études ARTELIA reprendra contact afin de convenir d'un rendez-vous pour la visite de votre logement. Prévoyez environ 1h d'intervention. - Vous recevez, environ 3 semaines après la visite, par mail ou par courrier, un rapport de diagnostic personnalisé indiquant les risques auxquels est soumise votre habitation et les mesures préconisées pour la protéger. - Si vous souhaitez réaliser les travaux préconisés, ARTELIA vous conseillera dans le montage de votre dossier de demande de subvention. 	
--	---

Etape 2 : Réalisation du diagnostic

a. Préparation de la visite

- **Informations utiles :**

- Photos, coûts, témoignages
- Plan du logement
- Valeur vénale
- Assurance

- **Estimation du temps de visite :**

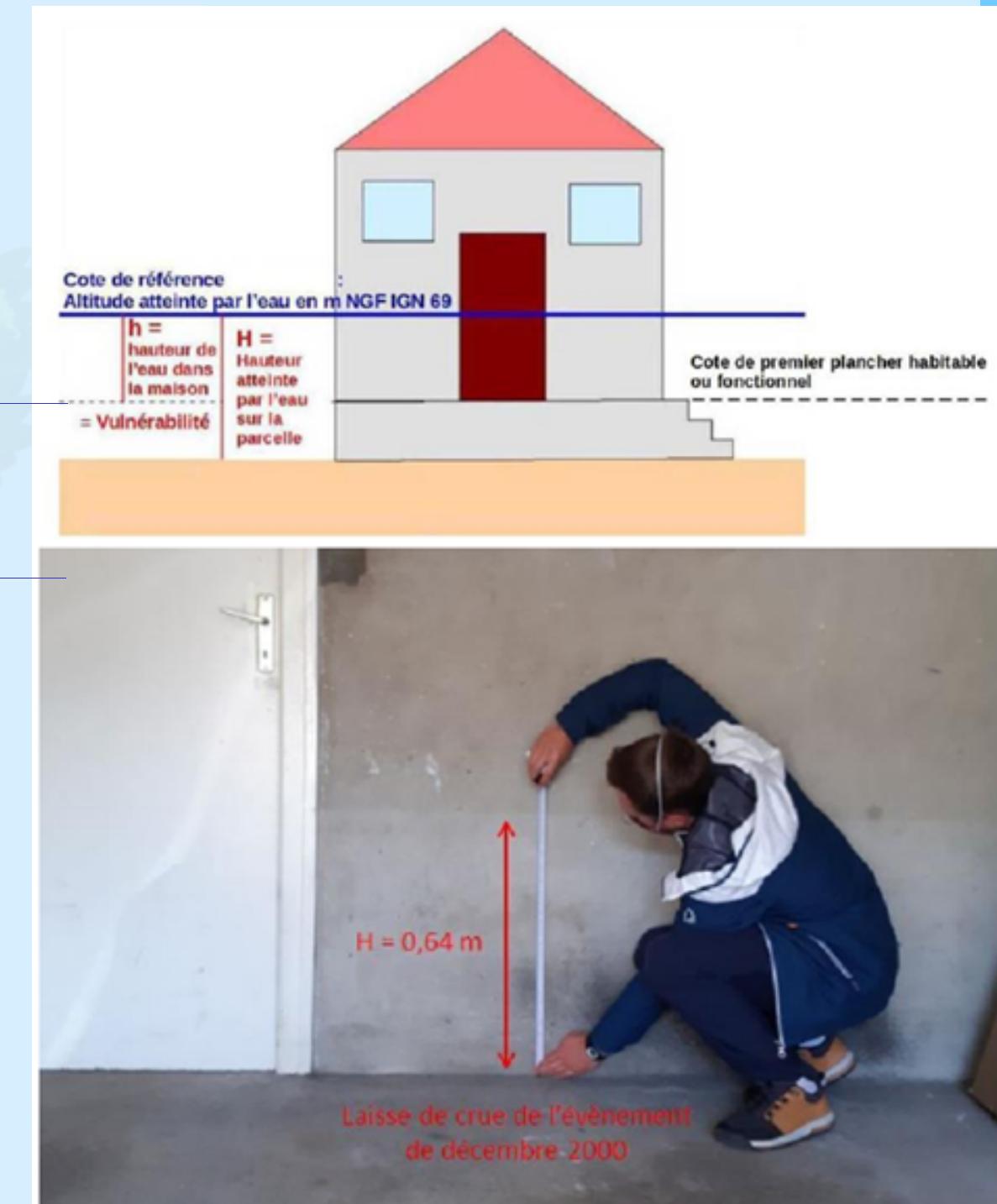
- Habitation individuelle : **1h - 1h30**
- Copropriété : **1h30 - 2 heures**
- Entreprise ou établissement public : **2h à + de 4h selon la surface**



Etape 2 : Réalisation du diagnostic

b. Définition d'un scénario d'inondation

- Levés topographiques par les géomètres SGEA
 - Seuil de premier plancher fonctionnel
 - Terrain naturel
 - Annexes
- Détermination de la hauteur maximale d'inondation par rapport à l'aléa
- Retour d'expérience



Secteurs	Cote topographique (m NGF)	Crue centennale (PPR)		Hauteur d'eau (m)
		Cote d'inondation (m NGF)	Hauteur d'eau (m)	
Premier plancher habitable	22.50	23.20		0.70
Terrain naturel	22.20	23.20		1.00
Portail / Entrée	22.30	23.70		2.00
Piscine	22.25	23.20		0.95

Etape 2 : Réalisation du diagnostic

c. Identification des vulnérabilités

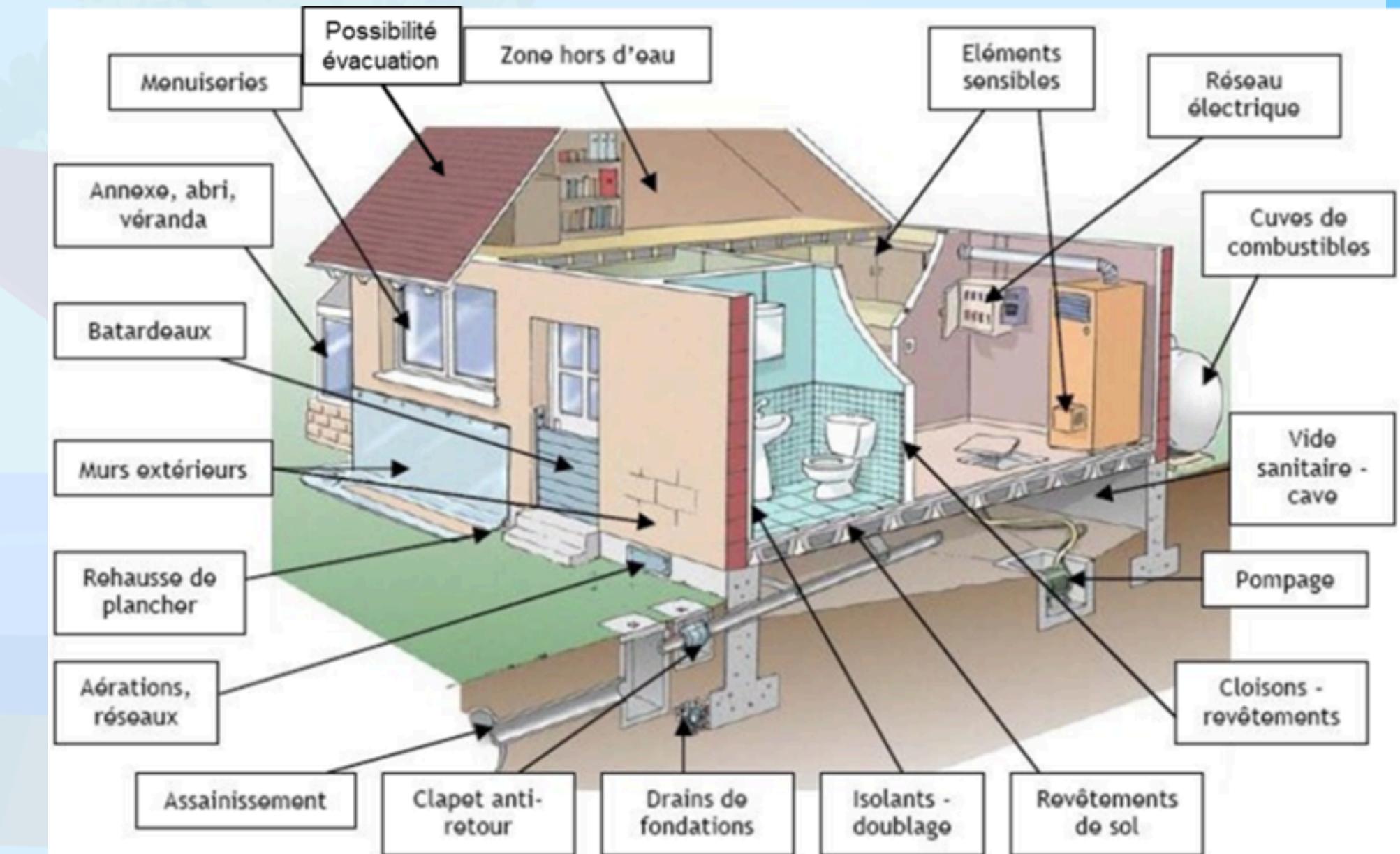
Evaluation des vulnérabilités

- Analyse historique et retour d'expérience
- Identification des dommages directs et indirects
- Identification des effets dominos
- Analyse fonctionnelle : fonctionnement interne et interactions avec l'extérieur



Hiérarchisation des vulnérabilités

- Se base sur l'évaluation de la gravité des conséquences
- Hiérarchisation des recommandations prioritaires



Etape 2 : Réalisation du diagnostic

d. Vulnérabilités spécifiques selon la typologie de l'enjeu



- Points de vigilance sur les biens et les équipements > On parle de mesures structurelles



Réseaux, ouvertures,
espace refuge...



Équipements, réseaux,
espace refuge...



Stocks, équipements, réseaux,
durée d'arrêt d'activité, et pertes
d'exploitations, espace refuge



- Points sur la gestion de crise > On parle de mesures organisationnelles



Plan Individuel de Mise
en Sureté (PIMS)



Plan Particulier de Mise en Sureté
(PPMS) pour les écoles et un Plan
de Continuité de l'Activité (PCA)



Plan d'Organisation de Mise
en Sureté d'un Etablissement
(POMSE)

- Point sur la couverture assurantielle

Etape 2 : Réalisation du diagnostic

e. Proposition de mesures adaptées et personnalisées

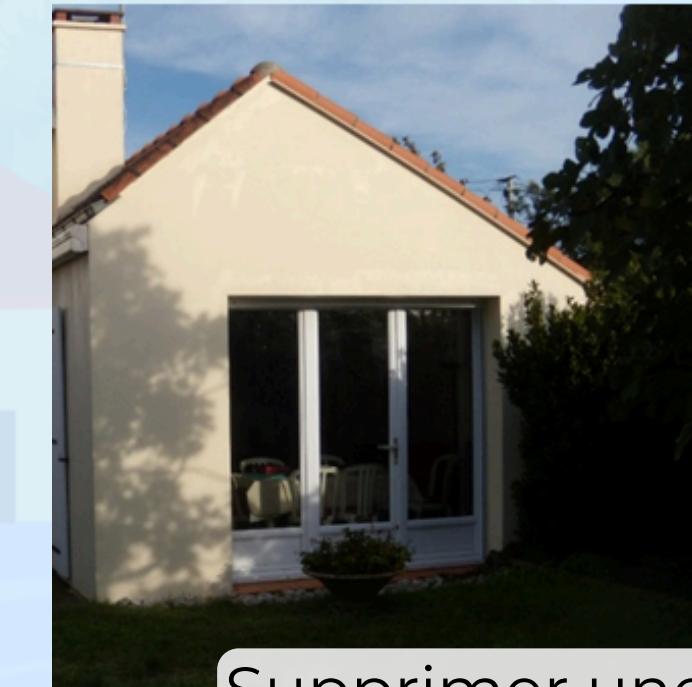
- Stratégie 1 : Résister aux inondations



Mettre en place des
batardeaux



Protéger les aérations /
ouvertures basses



Supprimer une ouverture basse



Se protéger d'une inondation par le
réseau d'eaux usées (**clapet anti-retour**)



Eviter l'inondation
par les réseaux secs

Etape 2 : Réalisation du diagnostic

e. Proposition de mesures adaptées et personnalisées

- Stratégie 2 : Eviter l'inondation

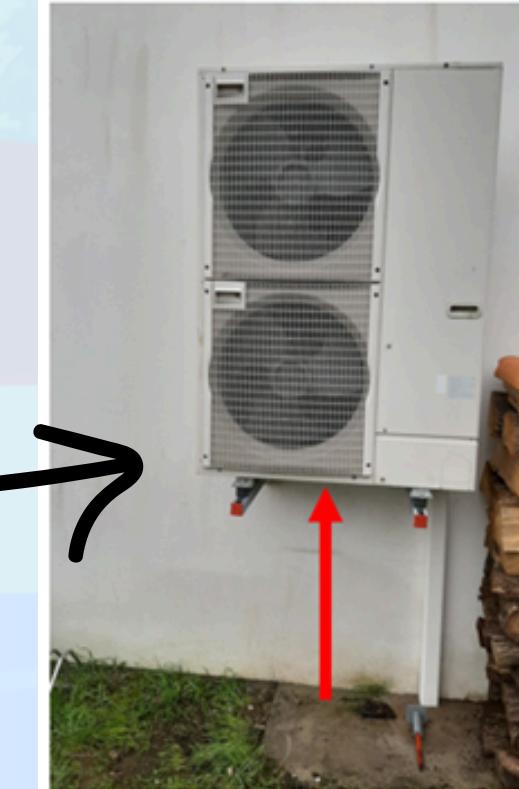


~2000 € / m²



~2000 €

Réhausser les biens et équipements sensibles



~1000 - 1500 €



Créer un espace refuge (essentiel pour assurer votre sécurité, selon le niveau d'inondation estimé)

Etape 2 : Réalisation du diagnostic

e. Proposition de mesures adaptées et personnalisées

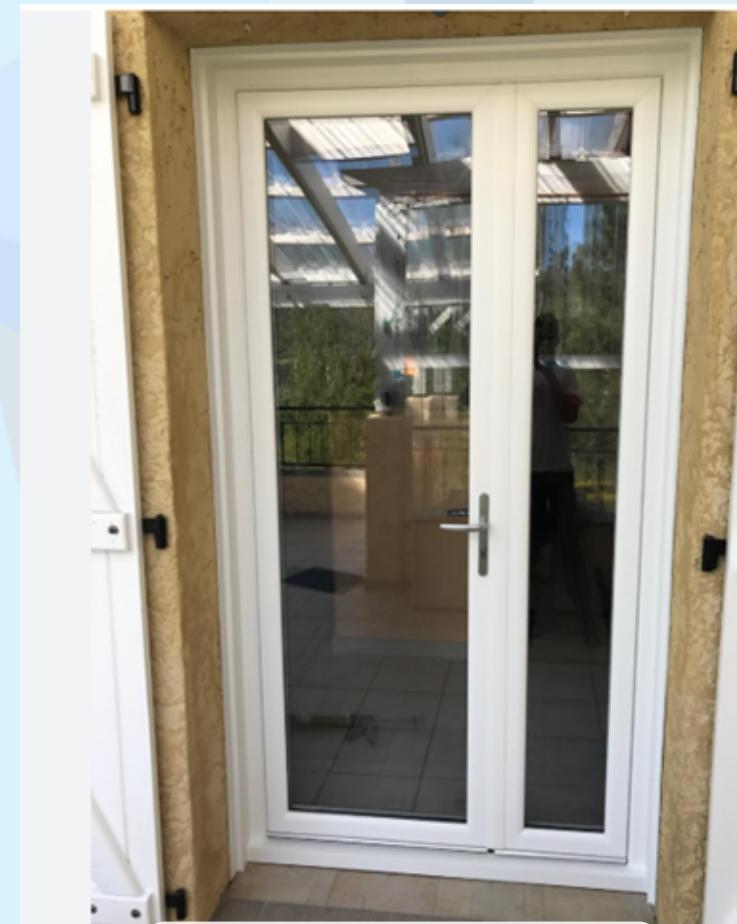
- **Stratégie 3 : Céder face à l'inondation**

Utiliser des matériaux peu sensibles à l'eau

- Carrelage au sol
- Double vitrage et PVC
- Cloison en béton cellulaire
- Isolant hydrophobe



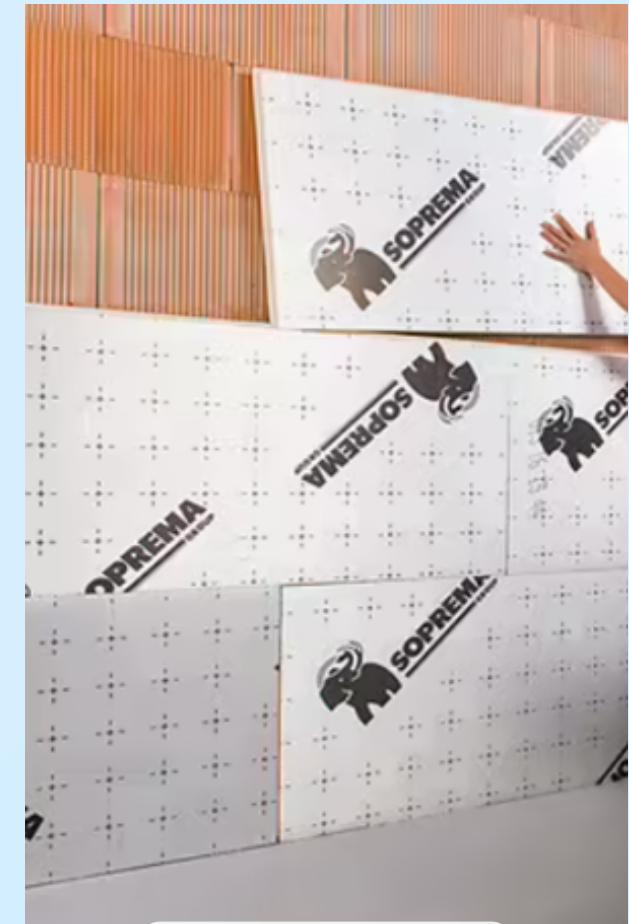
~100 € / m²



~1200 € / porte



~100 € / m²



~90 € / m²

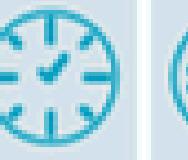
Etape 2 : Réalisation du diagnostic

f. Hiérarchisation des mesures et tableau financier

Les mesures suivantes sont présentées par ordre de priorité de mise en oeuvre.

 Mesure obligatoire PPR

 Mesure recommandée

PPRi	Intitulé de la mesure	Qté				Coût estimatif (€ HT)*	Montant subventionné (€ HT)**	Reste à charge (€ HT)**
	Arrimer les équipements contenant des produits dangereux.	1	x		x	1 000 € HT	800 € HT	200 € HT
	Créer un niveau refuge d'une surface minimale de 12 m ² et située au-dessus de la cote de référence 3.7 m NGF. L'aménagement veillera à prévoir un accès de l'intérieur (escalier avec main courante) et par l'extérieur (fenêtre de toit ou balcon). La fenêtre de toit sera en priorité de type coulissante ou rabattable, à défaut avec un châssis à projection de 67° minimum. Prévoir une étude structure, le cas échéant.	1	x			26 000 € HT	20 800 € HT	5 200 € HT
	Créer des orifices de décharges (ouvertures) aux pieds des murs de clôture (environ tous les 5 m).	1	x		x	1 500 € HT	1 200 € HT	300 € HT
TOTAL des mesures obligatoires						1 000 € HT	800 € HT	200 € HT
TOTAL des mesures recommandées						27 500 € HT	22 000 € HT	5 500 € HT
TOTAL des mesures						28 500 € HT	22 800 € HT	5 700 € HT
Rapport à la valeur vénale du bien estimé ***						10.63 %	8.51 %	

Etape 2 : Réalisation du diagnostic

Rappel des taux de subventions allouées lors des travaux

Type de bâtiment	FPRNM (Fonds Barnier)	Région Occitanie
Logement individuel et collectif	 <p>80 % (dans la limite des 50 % de la valeur vénale du bien, sans dépasser 36000 euros d'aide)</p>	 <p>X</p>
Entreprises de moins de 20 salariés	 <p>40 % (dans la limite des 10 % de la valeur vénale du bien)</p>	<p>20% (taux maximum d'aide publique est fixé à 80%) pour des travaux portés par un maître d'œuvre public</p>
Etablissements publics	 <p>50 % pour les communes avec PPRN approuvé 40 % pour les communes avec PPRN prescrit</p>	

Etape 3 : Rapport de diagnostic

Rédaction et diffusion des rapports

- **Trame synthétique**

- Vulnérabilités / mesures correspondantes
- Illustrations et photos des zones vulnérables
- Tableau de synthèse des mesures avec estimatif financier

- **Annexes**

- Dispositifs de protection
- Liste des entreprises à contacter
- Arrêté des mesures éligibles du 23 septembre 2021



Les délais de restitution des rapports seront de 15 jours

angers Loire métropole communauté urbaine

SMBVAR GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS RECOGNISÉ EPAGE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ AU RISQUE INONDATION
N° de dossier : APN001
Date : 18/09/2025

Diagnostic réalisé dans le cadre du PAPI des Basses Vallées Angevines et sous maîtrise d'ouvrage de :

Angers Loire Métropole Service Habitat Logement 83, rue du mail BP 800011 - 49 020 Angers
www.angersloiremetropole.fr
01.23.23.23.23
contact@angersmetropole.fr
[@AngersMetropole](https://twitter.com/AngersMetropole)

Date de visite : 09/09/2025

En présence de : Mr & Mme GIRARD (propriétaires), S. EDOUARD (Artelia), A. PERRIN (Artelia)

18/09/2025

Exemple

Etape 3 : Rapport de diagnostic

Liste des entreprises spécialisées en protection contre les inondations

ENTREPRISES	Batardeaux				Porte étanche	Plaque étanche		Ballon obturateur
	Monobloc	Gonflable	Autobloquant	Empilable		Ventilation	Vide sanitaire	
ISOLOTS (11)	✓		✓	✓		✓	✓	
HYDROPROTECT France (34)	✓			✓				
COLLAD'EAU (30)	✓					✓	✓	✓
SEDIPEC (92)	✓	FLOWSTOP	✓	✓	✓	✓	✓	
TIB - PARÉAU (28)	✓							
ESTHI (69)				✓	✓		✓	
FEUGIER ENVIRONNEMENT (01)	✓			✓				
2 L'EAU PROTECTION (29)			✓	✓	✓	✓	✓	
FLOODFRAME (31)	BARRIERE ANTI INONDATION GONFLABLE							
FLOW STOP (82)		✓						
AquaLOCK (ALL)			✓		✓		✓	
PBS Pontac Bâti Services (64 / 65)	✓			✓		✓	✓	✓
VMM (65)					BATARDEAU. SHOP			

* Liste non exhaustive d'entreprises spécialisées dans la fourniture de dispositifs de protection contre les inondations

Etape 4 : L'accompagnement dans la démarche administrative

1. Réaliser son/ses devis pour la mise en place des mesures préconisées

2. Constituer et soumettre votre dossier de demande de subvention

Dans un délai de 2 mois maximum, vous serez informés si le dossier est recevable
→ ARTELIA et le PETR s'assure de la complétude du dossier

3. Réaliser vos travaux dès réception du courrier d'arrêté de subvention

- 8 mois d'instruction et attribution des subventions
- 2 ans pour commencer les travaux

→ ARTELIA vérifie la conformité des travaux et valide le plan de financement

4. Demander le paiement de la subvention

- Fournir les factures acquittées et les photos des travaux réalisés
 - Une avance de 30% pourra être versée au moment de la signature des devis
- ARTELIA aide à constituer le dossier de mise en paiement



Démonstration des dispositifs PBS

